

**DGA Patrimoine, Numérique, Mobilités**  
**Direction des routes et des mobilités**

Territoire Sud Est  
21 Rue de la Résistance – BP 30064  
07400 LE TEIL  
Affaire suivie par Dominique ROBERT  
Tél : 04 75 49 19 40  
Fax : 04 75 92 20 60  
Email : routes.tse@ardeche.fr

Nicolas VEINHARD  
24, chemin de Sauzet  
Lieu-dit « LAVAL »  
07250 ROMPON

Réf : TSE/2022-T038

Objet : Conformité de l'accès à la parcelle 299

Le Teil, le 12/05/2022

Monsieur,

Suite à votre rencontre du 27/04/2022 sur site, avec les représentants du service des Routes et Mobilités, relative à la demande de conformité d'accès donnant sur la Route Départementale 365, commune de Rompon, le Département de l'Ardèche constate les points suivants :

- La réalisation des travaux respecte les prescriptions données à l'arrêté portant permission de voirie pour autorisation de réaliser des travaux et occupation du Domaine Public (Dossier 111 PDV ED 19 RD0365 du 03/05/2019).
- La sécurité aux abords de l'accès à la parcelle 299 est satisfaisante. Bonne visibilité « à gauche » et « à droite », recul conforme aux prescriptions,
- La largeur de l'accès est de 15m, en bordure de la RD365.

Afin de garantir la sécurité des usagers aux abords de ce carrefour, je vous demande de veiller au bon entretien de la zone ; ainsi, un balayage régulier de la surface de l'accès doit être fait afin d'éviter tout risque d'accident lié à la présence de gravillons.

En conséquence de quoi je déclare la conformité des travaux à la Permission de Voirie n°111 PDV ED 19 RD0365, du 03/05/2019.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Et par délégation  
Le Responsable du Territoire Sud-Est

L. TORRES